

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

\*\*\*\*\*

N° SG 2023-106

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENNEC David, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **rue de Verdun** à l'occasion de travaux de branchement gaz,  
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du **28 mars 2023 au 11 avril 2023**,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **en chaussée rétrécie le 28 mars 2023 et du 01 avril 2023 au 11 avril 2023 et en alternée par feux du 29 mars 2023 au 31 mars 2023 et le stationnement sera interdit du 28 mars 2023 au 11 avril 2023**:

- Rue de Verdun entre le n° 12 et le n° 22, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

